

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juillet à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire.

### Etaient présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, MARTINET, MACADRÉ, FERGEAU, GRIMPLET, LEGRAND, VENANT-VALERY,

Mmes, WAITASRECK, BOCK, BRENOT, MARTINET  
formant la majorité des membres en exercice.

### Absents :

M. SOULIER qui donne pouvoir à M. LEMAIRE  
M. CHILD qui donne pouvoir à M. LEGRAND  
M. HATTERER

*Monsieur Legrand est élu secrétaire de séance.*

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 13 juin 2024
2. Délibération portant sur l'attribution des marchés travaux de la construction de la salle d'activités
3. Délibérations portant sur les activités musicales et sportives de la saison 2024/2025
4. Délibération portant sur le changement de système de chauffage du cabinet médical
5. Questions diverses

### 1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date 13 juin 2024

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

### 2 / Délibération portant sur l'attribution des marchés travaux de la construction de la salle d'activités. (Délibération 2024-07-23D)

Monsieur le Maire indique suite au lancement de consultation des entreprises concernant le marché de la construction de la salle d'activité, en application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique, les candidats avaient jusqu'au 19 avril 2024, à 12h00, date limite de réception des offres au marché de travaux.

Il précise, le marché est décomposé en 11 lots comme suit :

1. Gros œuvre
2. Façade
3. Charpente
4. Couverture/étanchéité
5. Menuiseries extérieures
6. Plâtrerie
7. Electricité
8. Plomberie/chauffage
9. Carrelage
10. Peinture
11. VRD

Monsieur le Maire fait le détail de chaque offre reçue, certaines ont été renégociées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ❖ Décide d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la construction de la Salle d'activités :
  - Lot 1 attribué à l'entreprise DA SILVA pour un montant de 79 298.00 € HT
  - Lot 2 attribué à l'entreprise DA SILVA pour un montant de 6 014.00 € HT
  - Lot 3 attribué à l'entreprise DA SILVA pour un montant de 9 077.00 € HT

- Lot 4 attribué à l'entreprise DA SILVA pour un montant de 31 605.60 € HT
- Lot 5 attribué à l'entreprise GRIFFAUT pour un montant de 13 330.00 € HT
- Lot 6 attribué à l'entreprise DA SILVA pour un montant de 37 933.00 € HT
- Lot 7 attribué à l'entreprise DA SILVA pour un montant de 15 120.00 € HT
- Lot 8 attribué à l'entreprise ANQUETIL pour un montant de 40 360.00 € HT
- Lot 9 attribué à l'entreprise DA SILVA pour un montant de 15 951.00 € HT
- Lot 10 attribué à l'entreprise DA SILVA pour un montant de 11 815.00 € HT
- Lot 11 déclaré infructueux, offre supérieure à l'estimation

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

### **3 / Délibérations portant sur les activités musicales et sportives de la saison 2024/2025 :**

#### **Délibération 2024-07-24D**

Le conseil municipal fixe la tarification des activités pour la période 2024/2025

Il est à noter que le paiement des cotisations annuelles est payable en 3 fois.

Toute personne inscrite en début de saison, s'engage à l'année et paiera l'année complète même en cas d'abandon.

Il est toutefois possible d'assister à une séance d'initiation gratuite.

Une réduction de 5% sera déduite lorsque plusieurs membres d'une famille sont inscrits ou à partir de deux activités (sur la cotisation la moins élevée).

A l'exception des cours individuels, le minimum requis pour la pérennité de l'activité est de sept personnes pour toutes les activités. Cependant, pour maintenir l'activité, le nombre de participants pourra débiter avec six personnes et pas moins, alors le tarif sera évalué à la hausse selon une proratisation. Pour toute inscription en cours d'année, le prix sera proratisé en fonction du nombre de semaines restant à courir jusqu'au 15 juillet 2025.

#### **Tarification des activités sportives pour 2024/2025 sur 32 séances**

Activités	Public concerné	Prix annuel
Circuit training	Ados – Adultes (cours de 1h00)	175 €
Yoga	Ados – Adultes (cours de 1h00)	175 €
Sophro relaxation cohérence cardiaque bain sonore	Ados – Adultes (cours de 1h00)	175 €
Cardio kid	Enfants 6 – 12ans (cours de 1h00)	175 €
Gym éveil	Enfants 3 – 6ans (cours de 1h00)	175 €
Pilates	Ados – Adultes (cours de 1h00)	175 €
Guitare	Cours individuel de 30 mn	570 €
Piano	Cours individuel de 30 mn	570 €
Chorale	Tout public (Cours de 2h00)	200 €

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

#### **Délibération 2024-07-25D**

Afin de pourvoir aux activités musicales et sportives de la Commune, il convient de procéder à la création d'un poste de professeur vacataire pour la saison 2024/2025 du 02 septembre 2024 au 15 juillet 2025.

Monsieur Julien BADJKA propose les prestations :

- CIRCUIT TRAINING du mois de septembre 2024 au 15 juillet 2025, les mardis, à raison de 32 séances d'1 heure,

- CARDIO KID du mois septembre 2024 au 15 juillet 2025 les mercredis, à raison de 32 séances d'1 heure,

- GYM EVEIL du mois septembre 2024 au 15 juillet 2025 les mercredis, à raison de 32 séances d'1 heure.

Madame ZYMMERMANN Jutta propose une prestation YOGA de septembre 2024 au 15 juillet 2025, les lundis, à raison de deux cours de 32 séances d'1h00 selon le nombre de participants.

Ainsi qu'une prestation YOGA DOUX les mardis à raison de 32 séances d'1h00.

Monsieur ETHEVE Xavier propose une prestation PILATES de septembre 2024 au 15 juillet 2024, les jeudis à raison de deux cours de 32 séances d'une heure.

Madame POTAMI Teresa en alternance avec Madame HUBICHE Véronique propose une prestation SOPHROLOGIE de septembre 2024 au 15 juillet 2025, les mercredis, à raison de 32 séances d'1 heure (16 séances pour Madame POTAMI et 16 séances pour Madame HUBICHE).

Monsieur GUILBERT Stéphane propose une prestation CHORALE de septembre 2024 au 15 juillet 2024, les mercredis, à raison de 32 séances de 2 heures.

Monsieur Bruno DI RIENZO propose une prestation GUITARE de septembre 2024 au 15 juillet 2025, les mercredis et samedis, à raison de 32 séances de 30 minutes par élèves en cours individuels.

Le règlement des prestataires de service s'effectuera sur présentation d'une facture.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- ❖ De créer le poste de vacataire pour l'activité piano,
- ❖ Accepte les propositions des prestataires de service pour les activités sportives et musicales de la saison 2024/2025.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

#### **4 / Délibération portant sur le changement de système de chauffage du cabinet médical : (délibération 2024-07-26D)**

Monsieur le Maire présente le devis de la société BLANCHARD ELECTRICITE concernant le changement de système de chauffage du cabinet médical.

Il rappelle que celui-ci est actuellement relié à l'école, il est donc nécessaire de passer à un système individuel.

Le montant du devis s'élève à 5 938 € HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- ❖ Accepte le devis de la société BLANCHARD ELECTRICITE,
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

#### **5 / Questions diverses**

- Des devis sont en cours pour le changement de système de chauffage de la mairie en effet la construction de la salle d'activités dans la cour de celle-ci condamnera la cuve à fioul enterrée. Une décision sera prise au prochain Conseil Municipal.
- Monsieur Camus prend la parole, il rapporte suite à la conférence territoriale du 19 juin le président de la fédération des groupements et syndicats apicoles de la Marne (GFSAM) alerte sur les dangers et la reproduction rapide des frelons asiatiques. Les conséquences dramatiques sur les insectes en particulier les abeilles. Des pièges sélectifs pour le frelon asiatique qui ne tuent aucun autres insectes peuvent être acheté par les communes au prix de 41 euros l'unités. Le Conseil municipal accepte d'en acheter cinq.
- Monsieur Macadré prend la parole, il a reçu le responsable technique de NETCREATIVE qui propose la refonte complète du site de la commune avec la reprise du nom de domaine, une meilleure gestion du site, 20 à 30 pages accessibles... pour un coût total de 1835€ HT, le coût de la maintenance annuel sera de 300€ HT par an. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

#### **Tour de table :**

- Monsieur Martinet remercie Aurélien, employé du service technique pour l'aide apportée concernant les panneaux d'affichage de Merfy.
- Madame Waitasreck et Monsieur Grimplet avancent dans les recherches et l'installation de l'abri de bus qui sera installé prochainement près de l'Église.
- Madame Brenot signale un trou sur le trottoir au 32 chaussée Sainte Anne.
- Monsieur Venant-Valéry rapporte d'un administré les félicitations au Conseil Municipal de la bonne gestion du budget de la commune.
- Monsieur Macadré rapporte suite au dernier conseil d'école les remerciements aux employés communaux, Aurélien et Fabrice, pour leur réactivité sur les différents petits travaux effectués à l'école.

Prochain Conseil Municipal prévu le 12 septembre 2024

*La séance est levée à 21h35*

A. LEMAIRE	N. BOCK	M. BRENOT	R. CAMUS	G. CHILD ABS
S. FERGEAU	J. GRIMPLET	C. HATTERER ABS	G. LEGRAND	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER ABS	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK